

**Assemblée générale annuelle
5 avril 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE LA 3^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
VIRTUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS CHARLES-LEMOYNE
TENUE LE MERCREDI 5 AVRIL 2023 à 18h30**

PERSONNES PRÉSENTES :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Lisa Baillargeon,	Présidente
Diane Bastien,	Administratrice
Danielle Latour,	Secrétaire

ASSISTENT ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE :

Patrick Robin,	Directeur général
Catherine Tétreault,	Adjointe à la direction générale
Sylvia Gagné,	Adjointe administrative

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

MOT DE BIENVENUE

La présidente de la Caisse Charles-LeMoyne, Madame Lisa Baillargeon, remercie les membres d'être présents pour cette troisième Assemblée générale annuelle complète en mode virtuel. Elle indique qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée et elle présente les personnes qui vont l'assister pour l'animation.

- Patrick Robin, directeur général de la Caisse ;
- Danielle Latour, secrétaire d'assemblée qui sera assistée dans ses fonctions par Catherine Tétreault, adjointe à la direction générale ;
- Diane Bastien, secrétaire d'élection et présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures et qui agira plus tard comme présidente d'élection ;

PRÉCISIONS IMPORTANTES

Cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est

lors de cette période que les membres se prononceront sur la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que dans le cadre des assemblées générales des caisses, seul un membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domiciliée ou travaille au Québec;
- Est une personne morale ou une société;
- Est un membre réadmis membre de plein droit.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Comme chaque année, Madame Baillargeon informe les membres de la présentation d'une capsule vidéo de Monsieur Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Madame Latour, secrétaire du conseil d'administration, prend ensuite la parole. Elle parcourt l'écran et informe les membres de la marche à suivre s'ils désirent proposer, appuyer ou simplement poser une question durant l'assemblée générale.

VOTE EN DIRECT - NOMINATION DES SCRUTATEURS

Afin d'assurer le bon déroulement des votes, Madame Baillargeon suggère aux membres de nommer Mesdames Nadia Piuze et Catherine Tétreault à titre de scrutatrices. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation.

Madame Baillargeon informe que (retiré) propose cette recommandation et que la proposition est appuyée par (retiré).

Elle invite alors les membres à voter pour ou contre la proposition de nommer Nadia Piuze et Catherine Tétreault scrutatrices.

À l'issue du vote, la proposition de nommer Nadia Piuze et Tétreault comme scrutatrices est adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (VOTE EN DIRECT)

Nous allons maintenant vous proposer l'ordre du jour. Au bénéfice de tous les membres, je demande à la secrétaire du conseil d'administration Danielle Latour de nous présenter l'ordre du jour de notre assemblée.

Madame Latour fait la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée :

Ordre du jour Assemblée générale annuelle du 5 avril 2023 Caisse Charles-LeMoyne

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

(vote en différé)

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.2.3. Présentation des personnes candidates

5.2.4. Élection par acclamation

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Madame Baillargeon informe que (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et que cette proposition est appuyée par (retiré).

Madame Baillargeon invite alors les membres à voter pour ou contre l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2022 (VOTE EN DIRECT)

Nous devons maintenant procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2022.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

La Présidente demande maintenant une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Quelqu'un en fait-il la proposition? Quelqu'un appuie-t-il cette proposition ?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de 2022?

Elle informe que (retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2021 et qu'elle est appuyée par (retiré).

Madame Baillargeon invite alors les membres à voter pour ou contre l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Baillargeon enchaîne en faisant la présentation des membres du conseil d'administration et de leur fonction.

- Lisa Baillargeon, Présidente du conseil d'administration
- Félix-Antoine Prévost, Vice-président du conseil d'administration
- Danielle Latour, Secrétaire
- Diane Bastien, Administratrice
- Germen Brière, Administratrice
- Caroline Cloutier, Administratrice
- Yolaine Lapointe, Administratrice
- Narcisse Mbianga, Administrateur
- Claude Panneton, Administrateur
- Antonin Roy, Administrateur
- Guillaume Therrien, Administrateur
- Mylène Therrien, Administratrice

Par la suite, elle énumère les principales réalisations de la dernière année et les orientations que votre Caisse s'est fixées.

Une caisse engagée et solidaire

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services conseils omnicanaux, de nos outils notamment en ligne et de nos

contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

Conscients que chaque hausse de taux augmente le potentiel de membres en situation de vulnérabilité, l'organisation a établi une stratégie d'accompagnement proactive. Pour les membres les plus à risque, soit ceux détenant des prêts à taux variables ou subissant une forte hausse de leur paiement hypothécaire à la suite du renouvellement de leur prêt, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des communications personnalisées ainsi qu'un contact par leur conseiller. À l'échelle du Mouvement, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés par téléphone.

Un accent mis sur la jeunesse

La jeunesse est une priorité chez Desjardins. Notre organisation est persuadée que permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société.

Avec notre programme phare Tous engagés pour la jeunesse, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 M d'investissement en 2022.

Au chapitre des nouveautés, mentionnons tout d'abord la refonte de la ristourne jeunesse. Autrefois réservée aux jeunes participants à la Caisse scolaire, la ristourne jeunesse est depuis le 1er janvier 2022 accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans. On parle de 280 000 jeunes Québécois et Ontariens.

Nous continuons également d'appuyer des milliers de jeunes Canadiens avec des bourses pour tous les niveaux d'études postsecondaires, peu importe le domaine d'études. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite de leurs études.

Des efforts soutenus à l'égard du développement durable

Nous continuons également l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités et notre modèle d'affaires. Desjardins a poursuivi sa mobilisation afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone en mettant en œuvre des actions bien concrètes.

Nous avons été la première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle. Toute nouvelle prime de rente

sera donc investie automatiquement dans des placements satisfaisant à de stricts critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce que l'on appelle communément ESG.

Nous avons aussi ajouté un indicateur consacré aux critères ESG au régime général d'intéressement de nos 58 774 employés à l'échelle du Mouvement. Cette cible nous pousse à agir collectivement pour une finance responsable et à considérer les effets de nos décisions sur l'ensemble de notre société.

De plus, par la collaboration avec nos partenaires et la mobilisation de nos employés, Desjardins a poursuivi la mise en œuvre de notre plan d'action climatique. Ce plan doit nous permettre d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2040.

Madame Baillargeon termine ce segment en remerciant les personnes qui travaillent à la caisse pour leur engagement et à nos membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La Présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour la dernière année :

Ainsi,

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Avant de présenter les résultats de notre caisse, Madame Baillargeon invite les membres à visionner une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Puis, elle présente la capsule vidéo sur les résultats financiers de la caisse Charles-LeMoyne.

En résumé, c'est plus de 22 053 membres qui font partie de notre grande coopérative financière et la Caisse est en bonne position dans son marché, grâce à son volume d'affaires sous gestion de 1,81 milliard de dollars.

Ce dernier est composé des éléments du bilan et hors bilan, constitué des autres composantes de Desjardins. Il y a l'épargne et le placement, qui proviennent des dépôts des membres, et le financement, qui résulte des prêts aux membres.

Au terme de l'exercice financier qui a pris fin le 31 décembre 2022, la caisse enregistre de bons résultats financiers avec le total de l'actif, qui s'élève à 816,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,6 % en comparaison avec l'année précédente.

Plus précisément, l'actif total est composé :

- De la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières,
- Du placement dans le fonds de liquidité sous gestion et les dépôts à terme,
- Ensuite, des prêts aux membres, ce qui inclut les prêts aux particuliers et aux entreprises,
- Des placements dans la Fédération, ainsi que
- D'autres éléments d'actif, ce qui comprend des instruments financiers dérivés et des immobilisations corporelles.
- Et pour terminer, un montant est attribué aux provisions pour pertes de crédit.

Quant au passif de la Caisse, il affiche une croissance de 7,2% pour s'établir à 727,8 millions de dollars.

Nous y retrouvons 3 éléments :

- Les dépôts, qui sont constitués de l'épargne et des placements des membres particuliers, entreprises et gouvernements.
- Ensuite, les emprunts de votre caisse à la Fédération.
- Et pour terminer les autres passifs qui sont composés des instruments financiers dérivés, des passifs nets aux titres des régimes de prestation définis et autres.

L'avoir de la caisse a connu une hausse, passant à 89,06 millions de dollars, soit une variation positive de 2,3 %.

Il y a d'abord :

- Le capital social,
- Les excédents à répartir,
- Le cumul des autres éléments du résultat global,
- Les réserves.

Au cours du dernier exercice, la caisse a réalisé des excédents d'exploitation de 13,36 millions de dollars. Cette croissance de 18,4% résulte d'une bonne gestion des 4 éléments suivants :

- Le revenu net d'intérêts a diminué pour totaliser 14,54 millions de dollars.

- Ensuite, les autres revenus de votre caisse sont en hausse pour atteindre 4,67 millions de dollars
- La dotation à la provision pour pertes de crédit, qui a connu une décroissance pour s'élever à 371 000\$ au négatif.
- Les frais autres que d'intérêts, quant à eux, ont augmenté pour s'établir à 6,22 millions de dollars

En reprenant le calcul à partir des excédents d'exploitation de 6,27 millions de dollars déjà mentionné, de ce montant nous devons tout d'abord :

- Additionner 2,26 millions de dollars de revenus liés aux placements dans la Fédération,
- Soustraire 3,74 millions de dollars de pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés.
- Soustraire 7,07 millions de dollars de cotisations aux composantes Mouvement et frais afférents.
- Soustraire 0,13 millions de dollars de frais relatifs à l'aide au développement du milieu.
- Ce qui nous donne un total de 4,67 millions de dollars d'excédents avant impôts et ristournes aux membres.

De ce montant, il faut :

- Soustraire les impôts sur les excédents, qui représentent 0,18 million de dollars.
- Ce qui nous donne un total de 4,49 millions de dollars d'excédents avant ristournes aux membres.

Montant auquel nous devons également :

- Soustraire la provision pour ristournes aux membres, qui s'élèvent à 1,41 million de dollars
- Et ajouter le recouvrement d'impôts relatifs aux ristournes aux membres, qui lui, atteint 0,37 million de dollars.

Ce qui nous donne enfin les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres, avec un montant qui s'élève à 3,46 millions de dollars, en baisse comparativement au résultat de 2021.

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant ces résultats financiers.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

À son tour, Madame Latour présente la capsule vidéo sur portant l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et l'ensemble de nos engagements dans le milieu.

En résumé, 287 800 \$ ont été investis en 2022, soit 105 600 \$ en dons et commandites et 132 200 \$ par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu. Le montant venant du Fonds d'aide au développement du milieu est réparti selon les éléments suivants :

- 62 567 \$ en éducation.
- 37 254 \$ en santé et saines habitudes de vie.
- 4 270 \$ en culture.
- 1 181\$ en développement économique, emploi et partenariats.
- 26 889 \$ en engagement social.

Elle nous informe ensuite sur le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021 de 384 k\$, auxquels a été ajouté un montant de 180 k\$ voté par vous les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Un montant de 132 k\$ a été investi dans la communauté au cours de 2022. Considérant une récupération d'impôt de 34 k\$, le montant net déduit est donc de 98k\$, ce qui nous amène à un solde final du Fonds d'aide au développement du milieu est de 466 k\$ au 31 décembre 2022.

En ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2022, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Elle mentionne qu'il est d'ailleurs nécessaire de converser un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés.

Elle indique que les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

Elle nous invite maintenant à regarder une nouvelle capsule vidéo qui présente brièvement, quelques-unes de nos implications dans la communauté au cours de la dernière année.

Puis, elle poursuit avec le sujet d'éducation financière. L'éducation financière s'inscrit toujours dans la mission de Desjardins ainsi que dans ses priorités en matière de responsabilité sociale, elle joue un rôle clé dans notre volonté d'accompagner les membres et clients dans leur autonomie financière.

La Caisse scolaire permet aux jeunes de s'initier à l'épargne en faisant des dépôts dans un compte et en mettant à leur disposition des vidéos, jeux et outils en ligne éducatifs afin qu'ils puissent développer leur sens de l'épargne, de l'autonomie et des responsabilités. On retrouve 1293 écoles participantes au programme à l'échelle du mouvement Desjardins.

Elle mentionne que cette année nous célébrons le 10e anniversaire du Programme Mes Finances, Mes Choix qui a atteint le chiffre significatif de 500 000 participants partout au Québec et en Ontario.

C'est du soutien direct à ces jeunes en matière d'acquisition de compétences en éducation financière afin de développer leur autonomie financière. Ce programme aide les jeunes de 16 à 25 ans à faire des choix de consommation éclairés et à entamer leur vie financière avec confiance. Le contenu, divisé en 17 modules, est adapté à leur réalité et leur permet d'appliquer rapidement des trucs à leur quotidien. Il s'agit d'un programme très apprécié avec un taux de satisfaction de 97%.

Aussi, elle indique que le Fonds du Grand Mouvement est l'une de nos initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions.

Doté d'une enveloppe de 250 M ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. Dans notre région, ce sont 3 projets qui ont été soutenus par ce fonds en 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Présidente enchaîne avec la période de questions ouvertes aux membres. Elle invite les membres à poser leurs questions. Aucune question n'est posée par les membres.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

La présidente nous invite maintenant à regarder une capsule vidéo qui vous présente cet élément distinctif de notre coopération.

En résumé, la ristourne individuelle est composée de deux volets :

- La ristourne volume qui reconnaît la hauteur de votre participation dans votre coopérative. Elle est basée sur le volume que vous détenez dans les quatre familles de produits suivants :
 - Comptes
 - Prêts, marges et cartes de crédit
 - Placements et investissements
 - Assurances

Pour les comptes, prêts, marges de crédit et certains produits de placement et d'investissement, le calcul de la ristourne est basé sur le solde moyen maintenu durant l'année. Pour les cartes de crédit, il est basé sur la somme des achats nets effectués. Pour les services de placements et investissement en gestion de patrimoine, il est basé sur les honoraires et commissions payés. Pour les produits d'assurances, c'est la prime payée qui sert au calcul. Ainsi, pour chaque tranche de 1000\$, un montant est ajouté à votre ristourne volume.

- La ristourne produit qui reconnaît la détention de produits dans chacune des grandes familles. Elle est d'un montant maximal de 50\$ versé aux membres qui détiennent au moins un produit dans chacune des quatre grandes familles au courant de l'année.

Pour les membres de 30 ans et moins, détenir un produit dans trois des quatre familles suffit pour obtenir cette ristourne.

Cette année, c'est 403 M\$ qui ont été versés en ristournes individuelles et près de 53 M\$ en ristournes à la communauté à travers l'ensemble des caisses Desjardins.

Pour le prochain segment sur la proposition du conseil d'administration en vue de la votation du partage des excédents annuels, la présidente laisse la parole au Directeur général, M. Patrick Robin.

Monsieur Robin prend la parole et explique comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels vous serez appelés à voter après les présentations de ce soir. Il indique que toute la documentation de référence est d'ailleurs disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il poursuit en indiquant qu'il est important de préciser que les scénarios qui sont recommandés par votre conseil d'administration sont ceux que nous estimons les plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et sont totalement conformes aux encadrements applicables.

Monsieur Robin présente en détail le scénario de la répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

Ainsi, revenons aux excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres de 3 459 k\$, auxquels nous ajoutons les éléments suivants :

- Affectations aux réserves plus-values et autres éléments d'actifs, au montant de 30 088 k\$
- Somme net utilisée en provenance de la réserve FADM de 98 k\$
- Ajustement net relatif aux ristournes de 8 k\$

Nous effectuons par la suite les virements règlementaires suivants :

- Affectation au FADM de 178 k\$
- Affectation à la RRE de 6 536 k\$, ce qui représente 8 fois le montant de la ristourne contrairement aux années précédentes où nous étions à seulement 4 fois.
- Affectation à la réserve générale de 26 938k\$

Ce qui nous amène à un solde des excédents à répartir de 0.

Afin d'enrichir concrètement notre communauté en appuyant des projets porteurs, nous recommandons l'affectation de 178 454 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu. De plus, nous vous proposons cette année le versement de 1 393 655\$ pour la ristourne individuelle.

Pour la ristourne volume, elle représente 58 sous par 1000\$ pour les 4 grandes catégories suivantes : les comptes, l'épargne et placement, les fonds et nos prêts et marges de crédit. Pour le volet assurance, la ristourne représente 23\$ par 1000\$ de prime. Pour le volet cartes de crédit, 58 sous par 1000\$ d'achats nets.

La ristourne produit peut aller jusqu'à 50\$ pour les membres qui détiennent minimalement un produit dans chacune des 4 familles.

Et finalement, la ristourne services de placements et d'investissement en gestion de patrimoine, qui représente 23 sous par 1000\$ d'honoraires et de commissions. Ce qui nous amène à un total des ristournes aux membres de 1 394 000\$.

Maintenant que la recommandation du conseil d'administration a été présentée, Madame Baillargeon demande si un membre en fait la proposition et si quelqu'un appuie cette proposition ?

Elle demande également s'il y a des questions ou des commentaires sur le partage des excédents annuels.

Elle informe que (retiré) propose la recommandation de partage des excédents et qu'elle est appuyée par (retiré).

La proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Les précisions sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours vous seront données dans peu de temps.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La Présidente poursuit en précisant les rôles des officiers pour la période d'élection.

PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, j'agirai comme présidente d'élection.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Étant donné que la secrétaire, Madame Latour est une personne candidate, Madame Diane Bastien agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

À son tour, Madame Diane Bastien prend la parole et nous rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Le CA met à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles vous seront brièvement présentées aujourd'hui.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- Gestion des ressources humaines
 - Éducation
 - Communication
 - Développement durable
 - Technologie de l'information
-
- 2 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité.
 - Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 3 de 18-34 ans, et 1 de 65 ans et plus
 - 3 personnes représentant le secteur de Laflèche et 1 personne du secteur de Saint-Lambert

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier de la façon suivante:

- Des affiches informatives ont été installées dans tous nos établissements.
- La diffusion de notre appel de candidatures a été publicisée sur nos canaux numériques tels que le microsite de la caisse, notre page Facebook, ainsi que notre infolettre.
- Une publicité a été effectuée dans le journal local.
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse

Madame Bastien indique pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Victor Bissonnette
- Caroline Cloutier
- Danielle Latour
- Félix-Antoine Prévost

Elle invite les membres à consulter le document de présentation de toutes les candidatures éligibles qui a été déposé sur le microsite de la caisse et qui est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des

candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, un temps de présentation de deux minutes est alloué à chaque candidat pour se présenter aux membres de la caisse.

La Présidente profite de ce moment pour dire que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Les candidats se présentent à tour de rôle selon l'ordre alphabétique, à l'exception de Victor Bissonnette qui est absent de l'assemblée.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La Présidente nous informe que puisque nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, je peux donc dès maintenant, déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Victor Bissonnette
- Caroline Cloutier
- Danielle Latour
- Félix-Antoine Prévost

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Madame Baillargeon indique que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, vous serez appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, elle vous rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Donc...même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.

- Pour ceux et celles qui voudraient revoir la présentation des personnes candidates, il vous sera possible de le faire grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Ensuite, elle nous explique les façons dont vous pouvez exercer votre droit de vote :

- Rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes.

Les membres peuvent accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

Elle renchérit en nous mentionnant que pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la caisse.

La Présidente informe que vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours au siège social de la caisse ainsi qu'à son centre de services. Cette solution est ouverte à tous et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas *AccèsD*.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

La Présidente indique aux membres que dès ce soir, le 5 avril à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 9 avril. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit peuvent voter.

De plus, la Présidente apporte quelques précisions sur l'annonce des résultats du vote :

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous allez voter est la plus avantageuse pour les membres et la communauté. Si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée. Cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Baillargeon remercie les membres qui se sont branchés en mode virtuel pour l'AGA de ce soir. Elle remercie également le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

Elle félicite les administrateurs qui sont nouvellement élus.

La Présidente met fin à la rencontre sans conclure l'assemblée puisque la période de votation sera ouverte jusqu'au 9 avril 2023 à minuit.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels :

93,67% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est ainsi adoptée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.